

SMC – Formation : Liste des métiers stratégiques identifiés pour le secteur eau et assainissement

Métier	Eau	Assainissement	Définition
1. Responsable des Services Techniques eau et assainissement	X	X	Au sein de la collectivité locale, le rôle du Directeur des services techniques de l'eau et de l'assainissement est de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie municipale en matière d'eau potable, d'hygiène et assainissement.
2. Chef d'agence d'une société d'eau et / ou assainissement	X		Le chef d'agence est responsable de la gestion technique et financière des services dans une ville secondaire. Outre ces fonctions d'exploitation, il occupe une position d'interface entre le siège de la société et la collectivité locale et ses usagers
3. Prestataire de suivi technique et financier	X		L'opérateur en charge du suivi technique et financier rend compte auprès du maître d'ouvrage de la qualité de l'exploitation technique et financière des services AEPA
4. Animateur	X	X	L'animateur a pour mission d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés par les services d'eau et d'assainissement, à la fois les usagers pour l'adoption de pratiques adéquates, mais aussi les organes de gestion mis en place
5. Maçon	X	X	Le maçon a pour rôle la réalisation de tous les équipements "en dur" (béton) des ouvrages privatifs d'assainissement. Il s'agit en particulier des fosses, des dalles, des sièges de latrines. Il réalise également les ouvrages annexes des équipements d'accès à l'eau (margelles, dalles anti-bourbier, etc.)
6. Puisatier	X		Il revient au puisatier la réalisation de puits, mais également le creusement de fosses pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement (en particulier les latrines, fosses septiques et les puisards)
7. Fontainier	X		Le rôle du fontainier est de vendre l'eau aux points d'eau, en particulier au niveau des bornes-fontaines
8. porteur d'eau	X		Le porteur d'eau a pour rôle de transporter l'eau dans les lieux non desservis par le réseau
9. revendeur d'eau de voisinage	X		Le revendeur de voisinage est un particulier disposant d'un branchement privé et vendant l'eau de son robinet aux membres de son voisinage ne disposant pas d'accès au réseau d'eau potable. C'est un acteur totalement informel, souvent mal identifié et non considéré comme acteur de la fourniture d'eau potable
10. comité de gestion point d'eau	X		Le comité de gestion de point d'eau autonome a pour mission d'assurer le fonctionnement du service de l'eau assuré par les points d'eau de type puits, source aménagée et pompe à motricité humaine
11. exploitant mini réseau AEP	X		L'exploitant (privé ou communautaire) d'un réseau d'approvisionnement en eau potable est responsable du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements ainsi que du recouvrement des coûts, en vue d'assurer l'accès à l'eau pour l'ensemble des usagers
12. artisan réparateur PMH	X		assurer la réparation des pompes à motricité humaine lorsque les compétences requises dépassent celles du comité de gestion
13. agent technique mini réseau AEP	X		L'agent de production d'un mini réseau d'approvisionnement en eau potable est d'assurer le bon fonctionnement de la station de pompage, le remplissage des réservoirs, l'entretien et la maintenance des canalisations (y compris les bornes-fontaines) et la réalisation de branchements privés
14. gérant blocs sanitaires		X	Le gérant de blocs sanitaires a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des latrines publiques, le plus souvent situées dans les lieux publics tels que gares, marchés, zones d'habitat sans système d'assainissement privatif, etc.
15. comité de gestion mini réseau assainissement		X	Le comité de gestion a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement à faible diamètre
16. Exploitant réseau d'assainissement		X	L'exploitant de réseau d'assainissement assure l'entretien et la maintenance du réseau (notamment curages) et l'exécution de raccordements privés
17. vidangeur mécanique		X	Le vidangeur mécanique a pour mission la vidange des latrines privées et publiques, l'évacuation des boues collectées hors des quartiers et leur mise en dépôt dans des sites appropriés
18. vidangeur manuel		X	Le vidangeur manuel assure la vidange des latrines privées et publiques
19. agent hygiène	X	X	L'agent de service d'hygiène a pour mission de veiller à ce que les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement, tant les usagers que les opérateurs, respectent les règles d'hygiène et de santé publique
20. Agent de production	X		L'agent de production d'un réseau d'approvisionnement en eau potable est d'assurer le bon fonctionnement de la station de pompage ainsi que le remplissage des réservoirs
21. Plombier	X	X	Le plombier a pour mission d'assurer l'entretien et la maintenance de la partie "canalisation" d'un réseau d'approvisionnement en eau potable, y compris les bornes-fontaines et la réalisation de branchements privés